

**NATIONS  
UNIES**

**E**



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
LIMITEE

E/CONF.79/L.81/Add.3  
27 août 1987  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

CINQUIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LA NORMALISATION DES NOMS  
GEOGRAPHIQUES  
Montréal, 18-31 août 1987  
Point 15 de l'ordre du jour

Projet de rapport de la Conférence

Chapitre II : Résumé des travaux de la Conférence :

Travaux de la Commission III

RAPPORT DE LA COMMISSION III

Programmes internationaux

Détails topographiques s'étendant au-delà d'une même  
souveraineté (point 10)

1. Dans le document qu'ils ont présenté sur cette question (E/CONF.79/L.17), les Etats-Unis d'Amérique ont signalé la conclusion de deux accords concernant la politique et les principes applicables au traitement des noms géographiques transfrontières, d'une part avec le Canada, d'autre part avec le Mexique.

Par ailleurs, le Canada a présenté le document E/CONF.79/INF/49 qui traite d'une question connexe, la normalisation des noms transfrontières, mais d'un autre point de vue. Plutôt que de considérer l'établissement de noms géographiques comme un exercice technique, scientifique et pratique, le Canada jugeait que la toponymie conçue comme un domaine d'étude devait aussi tenir compte de la réalité historique et culturelle inhérente à ces noms. L'étude des noms transfrontières illustre bien la nécessité de cette démarche.

Le Président a demandé si d'autres pays pouvaient rendre compte de travaux qu'ils réalisaient en collaboration avec des Etats voisins sur la question des différences de noms. La Norvège, la France, Israël, le Maroc, le Kenya et l'Espagne ont relaté quelques-unes de leurs expériences dans ce domaine. On a évoqué en particulier la future liaison physique entre l'Espagne et le Maroc. Ce dernier pays a déclaré que des cartes détaillées au 1/10 000 des fonds marins du détroit de Gibraltar étaient en cours de préparation et qu'il fallait nommer chaque détail. Le Président a souligné qu'il était souhaitable d'avoir pour chaque détail international, chaque fois que possible, un seul nom officiellement approuvé, qui serait utilisé par tous les pays en cause. Il a dit que la Conférence était une instance appropriée pour la coopération dans ce domaine et a invité les différents Etats à faire rapport à la sixième Conférence des Nations Unies et à la prochaine session du Groupe d'experts sur les projets de dénomination de détails internationaux réalisés en collaboration avec des Etats voisins.

2. Pour ce qui est des détails marins et sous-marins, le Président a annoncé que la résolution 12 de la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques avait été appliquée. L'agent de liaison du Groupe d'experts auprès du Bureau hydrographique international (BHI) a exposé en détail les activités récentes (voir E/CONF.79/L.18), notamment sa participation à une réunion tenue en 1985 au siège du BHI à Monaco, où les noms entrant dans la sixième édition de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) avaient été approuvés, ainsi que sa recommandation concernant la fusion de deux publications du BHI traitant des noms géographiques. Outre la série de cartes de la Carte générale, le BHI publie aussi "Standardisation of Undersea Feature Names" et "List of Geographical Names of Undersea Features Shown on the GEBCO 5th Edition and on the Small Scale IHO International Chart Series". Une version révisée de la publication spéciale No 23 de l'OHI intitulée "Limits of Oceans and Seas" en était maintenant au dernier stade

/...

de l'édition. Cette publication, qui donnerait le nom et l'emplacement des masses d'eau principales et secondaires, était conçue comme une aide à la navigation. Tout le fichier du Comité consultatif des détails sous-marins du Board on Geographical Names (Conseil des noms géographiques) des Etats-Unis a été transformé en base de données automatisée. Le Board prévoit en outre de publier une troisième édition de l'Undersea Features Gazetteer. En conclusion, le représentant des Etats-Unis a fait observer que si le OHI inscrivait la normalisation des noms de détails marins à son programme de travail, il serait possible de trouver une solution satisfaisante au problème des détails marins.

Un rapport succinct établi par l'OHI (voir E/CONF.79/L.77) contenait une décision importante stipulant que les Etats Membres devaient se conformer aux directives relatives à la nouvelle désignation officielle des détails sous-marins.

Dans le document E/CONF.79/L.64, le Canada a indiqué que le Comité permanent canadien des noms géographiques a approuvé le tracé des frontières du golfe du Saint-Laurent en 1984. Son comité consultatif des noms de détails marins et sous-marins était en relation tant avec le Comité consultatif des détails sous-marins du Board on Geographical Names des Etats-Unis qu'avec la Commission groenlandaise de la langue. La deuxième édition du "Gazetteer of Undersea Feature Names" avait été publiée en 1987. Les éditions futures devraient renfermer des données sur l'origine et l'utilisation de chaque nom ainsi que des notes descriptives sur la dimension et l'emplacement de chaque détail. Le comité consultatif appliquerait en outre, dans la mesure du possible, les recommandations du Groupe d'experts.

Commentant le document E/CONF.79/INF/58 présenté par la Turquie, la Grèce a fait valoir que la liste des détails était incompatible avec les directives du Groupe d'experts, en ce sens que certains de ces détails se trouvaient dans une région qui ne relevait pas de la souveraineté de la Turquie. La Turquie a répondu que cette liste contenait des noms normalisés utilisés en Turquie de détails sous-marins ou marins. Le Président a fait observer qu'il s'agissait là d'une question d'ordre politique qui débordait le cadre de la Conférence. Il a ensuite demandé quelles mesures devaient être prises d'ici la prochaine Conférence sur le plan de la désignation des détails marins et sous-marins. De l'avis des Etats-Unis, des efforts de collaboration bilatérale seraient utiles tout comme le respect des publications de l'OHI et il fallait résoudre les conflits. Pour ce qui est de l'OHI, les Etats-Unis et la Norvège ont estimé que si un autre organisme était créé ou si le Groupe de travail était reconstitué, il faudrait examiner la situation présente ainsi que les accords passés. Pour le Royaume-Uni, il serait préférable que le Groupe d'experts détermine s'il y avait lieu de reconstituer le Groupe de travail.

3. Aucun document sur les détails extra-terrestres n'a été présenté. Les Etats-Unis ont souligné que la désignation de ces détails incombait à l'Union astronomique internationale (UAI) dont un membre du Groupe d'experts faisait partie; cette question n'exigeait d'ailleurs qu'une attention minime. La Grèce était du même avis. La Commission estimait cependant qu'il serait important d'obtenir des renseignements exacts sur ce qui se faisait dans ce domaine. Les Etats-Unis ont proposé que les pays intéressés écrivent directement à l'Union astronomique internationale ou demandent à l'agent de liaison du Groupe d'experts de transmettre des

/...

observations. Pour terminer, le Président a déclaré que, pour la prochaine Conférence, il faudrait soit prendre contact avec les organismes compétents pour les engager vivement à assister aux conférences, soit engager l'UAI à présenter des rapports écrits sur ses activités de normalisation.

### Programmes internationaux

#### Enseignement, pratique et coopération internationale en matière de toponymie (point 12)

1. On a examiné cette question en s'inspirant des quatre résolutions suivantes arrêtées lors de précédentes conférences :

- a) Résolution 18 (deuxième Conférence des Nations Unies)
- b) Résolution 15 (troisième Conférence des Nations Unies)
- c) Résolution 5 (quatrième Conférence des Nations Unies)
- d) Résolution 6 (quatrième Conférence des Nations Unies)

Dans la résolution 18, la deuxième Conférence avait recommandé l'organisation de stages pilotes de formation en matière de collecte et de traitement des noms; dans la résolution 6, la quatrième Conférence avait dûment reconnu le succès du premier stage pilote de toponymie organisé à Cisarua (Indonésie) en 1982. Puis un stage de formation complémentaire a eu lieu à Rabat (Maroc) en 1985. Dans la résolution 15, la Conférence avait recommandé que les pays qui avaient des programmes d'assistance technique mettent des compétences spécialisées à la disposition des pays qui en faisaient la demande. Le Canada a donné l'exemple du projet de normalisation des odonymes dans une région métropolitaine qui était réalisé à Douala (Cameroun), avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international. Dans la résolution 5, la quatrième Conférence avait recommandé que, dans chaque pays, une université ou un établissement d'enseignement supérieur dispense un cours de toponymie. A la douzième session du Groupe d'experts, deux types de cours ont été proposés : un cours de base et un cours avancé (incluant peut-être l'informatique). Un programme d'études devrait être établi pour chaque cours.

Le Royaume-Uni a suggéré qu'on examine la possibilité d'utiliser comme outils pédagogiques les documents suivants : E/CONF.79/CRP.3, un manuel sur la normalisation nationale et le Glossaire de la terminologie employée dans la normalisation des noms géographiques (Glossaire No 330).

Le Président a indiqué qu'il avait pris contact avec certains pays pour faire le point de l'enseignement de la toponymie et avait reçu quelques dizaines de réponses. Il était important d'identifier des cours axés sur la pratique. Ces renseignements seraient distribués à la prochaine session du Groupe d'experts. Le Président a conseillé aux pays intéressés de lui faire connaître directement leurs besoins en formation ou de les communiquer au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

/...

Le Président a demandé au Groupe de travail sur l'enseignement de la toponymie de dresser une liste de documents de base qui pourraient servir pour les cours futurs. Il a proposé qu'on établisse un jeu de documents contenant un programme modulaire (auquel on pourrait greffer d'autres éléments au besoin), une bibliographie de base (peut-être indexe) sur les différentes régions où les cours envisagés seraient organisés, le Glossaire No 330 et le manuel sur la normalisation nationale (voir plus haut), une liste des définitions des génériques, des informations de base sur les bases de données, notamment une description des systèmes existants et un modèle de présentation d'une nomenclature conforme aux critères énoncés par l'Organisation des Nations Unies. On a estimé qu'il fallait tenter de mener à bien cette tâche pour la prochaine session du Groupe d'experts.

2. La Commission a poursuivi ses débats en écoutant d'utiles observations faites par plusieurs délégations. Le Maroc a remercié l'Organisation des Nations Unies de l'aide accordée pour le stage de formation organisé à Rabat et a exprimé l'opinion qu'il était nécessaire de créer des commissions de toponymie dans les pays intéressés. La Norvège a indiqué qu'elle aimerait organiser des cours de formation dans l'ensemble du pays, mais que le manque de fonds et la pénurie de personnel ne lui permettaient pas de le faire (voir E/CONF.79/L.55). Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a décrit les objectifs du programme de formation méthodologique offert par le Board on Geographic Names (Conseil des noms géographiques) et signalé que le cours était toujours ouvert aux pays intéressés (voir E/CONF.79/L.24). Israël a présenté le programme d'un cours de toponymie dispensé à l'Université hébraïque de Jérusalem (E/CONF.79/L.70). La Finlande a mentionné le cours de toponymie obligatoire pour les enseignants du finnois (voir E/CONF.79/L.67). Le Canada a signalé que le Département de géographie de l'Université Laval de Québec dispensait un nouveau cours de toponymie appliquée (voir E/CONF.79/L.52). La Malaisie a annoncé qu'à la dernière réunion de la Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest, il avait été décidé d'organiser un cours de formation dans un pays membre. Cuba a demandé si un pays membre de la Division d'Amérique latine pouvait accueillir un stage de formation parrainé par l'Organisation des Nations Unies. Dans sa réponse, le Président s'est référé à la résolution 6 de la quatrième Conférence des Nations Unies.

Rendant compte de la collaboration de son pays avec l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (PAIGH), le représentant des Etats-Unis a brièvement décrit les progrès réalisés par le Groupe de travail de l'Institut sur les nomenclatures et les noms géographiques. Ce groupe avait décidé au début des années 1980 d'établir des nomenclatures nationales. Un cours de formation financé par l'Institut sera organisé à Panama en 1987.

Le représentant du Kenya a réaffirmé l'intention de son pays, déclarée à la douzième session du Groupe d'experts, d'organiser un cours de formation sous peu et le Canada a informé la Commission qu'il avait proposé l'organisation par la Commission de toponymie du Québec d'une session de formation à l'intention de stagiaires francophones, qui se tiendrait à Québec en 1988 (voir E/CONF.79/L.53).

/...

3. La Commission a également demandé au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies de diffuser des informations sur les activités de normalisation menées dans différents pays et sur les faits nouveaux dans ce domaine. Il a été proposé de faire paraître un bulletin périodique succinct (semestriel) à cette fin.

Pour pallier aux difficultés financières que suscitent les échanges de personnel, le Président a demandé aux pays de fournir, si possible, du personnel technique ou d'autres formes d'appui au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Point 11 a) de l'ordre du jour : romanisation

Le Président a ouvert le débat en rappelant la résolution 9 de la première Conférence des Nations Unies, qui demandait la mise au point d'un système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non latin, et la résolution 16 de la quatrième Conférence, qui notait qu'il fallait procéder à des consultations appropriées dans le cadre du Groupe d'experts avant de mettre au point un système unique acceptable par tous les pays. Il a également évoqué la résolution 15 de la quatrième Conférence qui demandait que tout pays qui proposait un système de romanisation pour son propre système d'écriture non latin ait déjà appliqué convenablement ce système, en particulier dans sa production cartographique. Cette résolution partait du principe que la normalisation internationale devait être liée à la normalisation nationale.

Le Président a estimé que ces trois résolutions de conférences antérieures pouvaient servir de base aux débats. Il a appelé particulièrement l'attention sur la résolution 16 de la quatrième Conférence; le problème n'était pas de savoir s'il fallait choisir un système de départ ou d'arrivée particulier mais plutôt de s'efforcer de concilier les deux approches. Chaque partie avait ses intérêts propres dont il fallait tenir compte.

Le Président a ensuite confié la direction des débats au Vice-Président (Autriche) en sa qualité de Président ad hoc du Groupe de travail pour un système unique de romanisation pour chaque système d'écriture non latin dans le cadre du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.

Le Vice-Président a noté qu'il fallait examiner plusieurs documents de caractère général avant de passer à l'examen de cas individuels. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a présenté le document E/CONF.79/L.23 soumis par son pays. Ce document examinait le rôle que devaient jouer les pays d'origine et les pays d'arrivée et soulignait la nécessité pour les pays concernés de résoudre leurs différences en travaillant en collaboration et en se concertant dès le début. Autrement les pays d'arrivée, en particulier ceux qui produisent de nombreuses cartes se heurteraient à de graves difficultés sur le plan pratique. Il fallait prendre en considération le degré d'implantation et les possibilités d'application des systèmes existants; souvent ces systèmes avaient fourni un vaste ensemble de documents de référence et assuré un degré élevé de continuité. Les coûts de conversion étaient réels et il ne fallait pas minimiser leur importance. Désavouer un système

/...

existant en faveur d'un nouveau système pourrait prêter à confusion et être un facteur de perturbation, retardant ainsi la normalisation souhaitée au lieu de la faire avancer. Les systèmes d'origine étaient, eux aussi, susceptibles de modification. A l'évidence, tout système proposé devait reposer sur de solides principes linguistiques.

De l'avis du Vice-Président, le problème était l'existence d'une source unique d'alphabet ou de système d'écriture non latin d'une part, alors qu'existaient de nombreux alphabets latins de l'autre. C'était l'ensemble de la communauté d'écriture latine qui était concernée et ses nombreux alphabets présentaient d'importantes variations, par exemple dans l'utilisation de signes diacritiques et de lettres spéciales. D'une manière générale, il s'était avéré plus facile d'établir un système unifié à partir d'une seule source, à savoir la langue d'origine. Les pays d'arrivée, bien souvent, avaient des systèmes établis de longue date adaptés aux besoins de leurs propres alphabets et il leur était donc souvent difficile de se mettre d'accord sur un système unique. De plus, la formulation d'un système à partir de la langue d'origine pouvait être considérée comme une question de normalisation nationale, et le Groupe d'experts aussi bien que les conférences des Nations Unies estimaient depuis longtemps que la normalisation nationale devait servir de base à la normalisation internationale.

Le débat a ensuite porté sur le document E/CONF.79/L.10 soumis par la Division de langue néerlandaise et de langue allemande du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques. Le document présenté par le Président de la Division s'efforçait de définir le concept de règles scientifiques appliqué à la romanisation. En élaborant un système de romanisation, il fallait tenir compte de facteurs tels que la simplicité de la représentation graphique, la facilité de prononciation, se demander s'il était préférable d'opter pour la transcription ou la translittération, si un système d'écriture non latin, tel que l'alphabet cyrillique, devait être traité uniformément ou non, et enfin considérer la nature de l'alphabet utilisé pour la romanisation. Le Président de la Division a reconnu que certains pays se heurtaient à des difficultés pratiques s'il y avait un changement de système, mais c'était là des considérations secondaires; l'objectif principal était de mettre au point des systèmes fondés sur des "règles scientifiques".

Le Royaume-Uni a estimé qu'il était peu judicieux d'utiliser une partie d'une définition de dictionnaire pour définir le terme "scientifique" dans un exemple hautement spécialisé. Il fallait plutôt s'appuyer sur des règles linguistiques pratiques pour déterminer les systèmes utiles, sur le plan pratique, au plus grand nombre possible d'utilisateurs, non spécialistes aussi bien que spécialistes. Récemment, dans le cadre d'une opération de secours aux victimes de la famine, le représentant du Royaume-Uni avait été témoin d'un cas où le personnel n'avait pu utiliser les cartes de la région parce que les noms avaient été transcrits dans un système de romanisation inhabituel difficile à interpréter. En réponse, le Président de la Division a estimé que la définition du dictionnaire visée convenait d'une manière générale, et qu'elle constituait une définition acceptable de l'expression "règles scientifiques". Les Etats-Unis d'Amérique ont souscrit à l'opinion du Président concernant les cinquième et sixième paragraphes du document.

/...

Le représentant du Royaume-Uni a ensuite présenté le document E/CONF.79/INF/17. Bien que les travaux des groupes d'experts et des conférences aient été marqués par de nombreuses réalisations depuis 1967, l'application des résolutions adoptées était loin d'être satisfaisante. Par exemple, le monde arabe avait encore beaucoup à faire pour appliquer intégralement le système de romanisation de l'arabe. Il existait une résolution pour un système de romanisation du persan, mais elle n'avait pu être intégralement appliquée parce que l'on manquait de renseignements détaillés sur l'emplacement des lieux dont les noms avaient été modifiés. S'agissant de la Chine, il fallait disposer d'un plus grand nombre de documents d'origine, comme le reconnaissait le rapport de ce pays, pour mieux appliquer le système de romanisation pinyin. Il fallait donc s'attacher à appliquer intégralement ce qui avait été convenu dans le passé, avant d'ajouter des systèmes de romanisation qui ne feraient qu'accroître les difficultés de la tâche à accomplir.

Le représentant des Etats-Unis a estimé qu'il fallait s'attacher au sens exact de l'expression "utilisation internationale" employée par exemple dans la résolution 15 de la quatrième Conférence. Une définition exacte dépendait de facteurs tels que le type et l'échelle du produit, et des utilisateurs auxquels il s'adressait. Le Vice-Président a estimé que l'expression s'appliquait aux produits destinés au public international, tels que les atlas internationaux, les indicateurs internationaux, la carte internationale du monde au millionième et la série de cartes internationales à l'échelle de 1/2 500 000 éditée par les pays du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM).

Les débats ont ensuite porté sur les systèmes d'écriture et alphabets individuels suivants :

i) Grec

La Grèce a présenté le document E/CONF.79/INF/38 et exprimé sa satisfaction d'être en mesure, avec Chypre, de présenter le système de romanisation ELOT 743, pour approbation, en tant que système international de romanisation des noms géographiques grecs. Ce système avait été élaboré au cours de nombreuses années et les débats approfondis qui s'étaient déroulés dans le cadre des réunions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques au cours de cette période avaient influé sur sa forme définitive. De l'avis du représentant de la Grèce, ce système reposait sur des bases scientifiques solides et convenait à la cartographie; de plus, il avait déjà été appliqué par les pays d'origine aux cartes de la Grèce et aux cartes et nomenclatures de Chypre. Il avait été officiellement sanctionné par les gouvernements grec et chypriote, encore que sa pleine application exige un temps considérable.

Le représentant de Chypre s'est associé aux vues exprimées par le représentant de la Grèce, et les représentants de l'Italie et de Cuba ont également souscrit au système proposé. En réponse à une question du représentant du Royaume-Uni le représentant de la Grèce a expliqué que la transcription serait utilisée pour l'établissement des cartes, alors que la translittération s'adressait à des utilisateurs

/...

qui, comme les bibliothécaires par exemple, avaient peut-être besoin de la réversibilité que cette option permettait. Le représentant du Royaume-Uni a affirmé qu'il importait de conserver l'accent tonique du nom grec original en laissant aux utilisateurs le choix de l'inclure ou non dans la forme latinisée. Le représentant de l'Italie a souscrit à cette vue et le Président a rappelé à la Conférence la résolution 10 de la première Conférence traitant du maintien des signes diacritiques. Le représentant de la Grèce a indiqué que, dans toute publication officielle, l'accent figurerait dans la forme latinisée.

Répondant à une question de Cuba, la Grèce a indiqué qu'ELOT 743 ne serait pas obligatoire pour les classicistes qui, dans leur propre contexte, préféreraient continuer à utiliser les noms traditionnels.

Le Royaume-Uni et les Etats-Unis considéraient tous deux qu'il s'agissait d'un excellent exemple de système mis au point grâce à une coopération de longue haleine entre pays d'origine et pays d'arrivée. Cette coopération était essentielle à l'esprit de consensus et d'harmonie. Le Royaume-Uni a évoqué l'évolution du grec, de la katharévousa à la dhimotiki et a noté que la Grèce s'était engagée à adapter ELOT 743 à la dhimotiki pour aider au maximum les pays d'arrivée.

ii) Serbo-croate et macédonien

La Yougoslavie a signalé qu'aucun changement n'était intervenu. La résolution 11 de la troisième Conférence demeurait valide.

iii) Bulgare

En l'absence d'un représentant de la Bulgarie, le Vice-Président a dit qu'à son avis, l'application de la résolution 10 de la troisième Conférence progressait de façon satisfaisante dans ce pays.

iv) Russe

Présentant le document E/CONF.79/INF.37, L'URSS a indiqué que, depuis 1983, le système GOST était utilisé pour la romanisation de noms écrits en alphabet cyrillique en Union soviétique. Il y était obligatoire dans les sciences et en cartographie et il avait été formulé selon des principes scientifiques. Un projet établi en 1982 avait été largement examiné à la quatrième Conférence et il avait été modifié ultérieurement par l'introduction de diagraphes à la suite de discussions avec d'autres pays. La forme définitive présentée à cette conférence avait déjà été examinée lors des onzième et douzième sessions du groupe d'experts. On pouvait voir ce système appliqué dans une carte au 1/8 000 000 de l'Union soviétique, dans les indicateurs de chemin de fer et sur les panneaux de signalisation routière et il serait également utilisé dans la troisième édition de l'Atlas Mira qui était en préparation.

Répondant à des questions des Etats-Unis et du Royaume-Uni, le Vice-Président a noté que le système général du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) coexistait avec le système GOST 1983 mais que seul ce dernier devait avoir des

/...

applications cartographiques. Aussi bien le Royaume-Uni que les Etats-Unis considéraient que l'existence de systèmes parallèles risquait d'être une source d'erreurs puisqu'elle permettait des références textuelles et cartographique fort différentes à un seul nom géographique. La confusion demeurait aussi considérable au sujet des variantes du système et il était essentiel d'apporter des clarifications. Le Royaume-Uni considérait que le système GOST ne convenait pas aux utilisateurs anglophones, qui parlaient la langue la plus répandue dans le monde et, si on essayait de l'appliquer, on risquait même d'encourager la création de nouveaux noms traditionnels. Toute recommandation de la Conférence se devait d'être pratique, au moins pour ce qui est des langues de travail de l'Organisation des Nations Unies. La France a indiqué qu'elle avait utilisé le système de l'Académie des sciences de l'Union soviétique pendant de nombreuses années, mais qu'elle utilisait le système GOST depuis qu'il avait été adopté par l'Union soviétique. L'Italie considérait que le système GOST était le meilleur qui ait été présenté à ce jour, tout en étant consciente des dépenses et des difficultés considérables que l'introduction de ce système représentait pour certains pays d'arrivée. L'Italie a donc proposé qu'il y ait une variante optionnelle pour la translittération de certaines lettres pour tenir compte des conventions de la langue anglaise.

Cuba estimait que le système GOST devait être adopté parce qu'il ne favorisait aucune langue d'arrivée par rapport aux autres et parce qu'il était appliquée en Union soviétique. La République démocratique allemande a fait observer que ce système avait également été adopté par des Etats membres du CAEM. Il s'agissait d'un système valable, pouvant être utilisé internationalement. La Tchécoslovaquie a noté que la Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe du Groupe d'experts avait adopté le système. On a fait observer que la Finlande l'utilisait déjà et la Suède a indiqué qu'elle l'utiliserait également s'il était adopté à la Conférence. Le Vice-Président a noté que le système GOST 1983 était presque identique au système de l'Organisation internationale de normalisation (résolution No 9 de 1968).

v) Autres alphabets non latins de l'Union soviétique

Aucun fait nouveau n'a été signalé.

vi) Mongol

Aucun fait nouveau n'a été signalé.

vii) Arabe

Le Vice-Président a rappelé l'importance de la résolution 11 de la première Conférence, concernant les signes diacritiques en arabe et fournissant des renseignements au sujet de son application.

Le Maroc a reconnu que, dans la résolution 8, la deuxième Conférence avait approuvé le système de Beyrouth modifié mais que la normalisation d'une lettre (b) continuait de susciter une certaine inquiétude. Les discussions entre les nations arabes avaient bien progressé et on pouvait escompter une issue satisfaisante dans un proche avenir. L'Arabie saoudite qui appliquait déjà largement le système actuel depuis 15 ans, espérait que toute modification éventuelle serait mineure. Ce système était utilisé dans 95 % des noms recueillis sur le terrain et sur les cartes ainsi produites. L'Italie a noté les difficultés que soulevait la

normalisation de la romanisation de l'arabe; différents pays avaient des traditions différentes et, qui plus est, une pleine normalisation ne pouvait se faire sans points-voyelles dans l'arabe de départ.

viii) Persan et Dari

Aucun fait nouveau n'a été signalé.

ix) Ourdou

Le Pakistan a présenté le document E/CONF.79/INF/35 et a signalé que le système de Hunter, utilisé depuis de nombreuses décennies, demeurait en vigueur. Il s'agissait d'un système simple utilisant un seul signe diacritique (un trait long pour indiquer la longueur de la voyelle) et il répondait aux besoins nationaux du Pakistan.

x) Pachto

Aucun fait nouveau n'a été signalé.

xi) Hébreu

Israël a signalé que la résolution 13 de la troisième Conférence demeurait valide. Peut-être était-il théoriquement possible d'améliorer ce système mais il était déjà largement utilisé au niveau officiel et avait l'avantage de comporter toutes les voyelles. D'une façon générale, Israël estimait que les pays fréquentés par de nombreux touristes de différentes origines linguistiques devaient agir avec précaution en élaborant un système de romanisation unique.

xii) Amharique

L'Ethiopie a présenté le document E/CONF.79/INF/32, selon lequel la résolution 7 de la deuxième Conférence demeurait valide mais qu'il faudrait modifier ce système à l'avenir pour l'adapter à toutes les langues d'arrivée. Sur le terrain, les noms étaient recueillis en amharique qui est la langue officielle de l'Ethiopie mais la romanisation était nécessaire pour aider les utilisateurs étrangers des cartes.

xiii) Langues de la Division indienne

En l'absence d'un représentant de l'Inde, le Vice-Président a signalé que la résolution 12 de la troisième Conférence n'était pas appliquée dans ce pays. Il a appelé l'attention sur un document (E/CONF.79/INF/65) présenté par l'Inde, selon lequel le système de Hunter était encore utilisé dans les cartes à grande échelle et demeurait le seul système de romanisation. La production de cartes à grande échelle en hindi en était encore au stade expérimental. Le Pakistan a noté que l'information sur la normalisation figurant dans le document présenté par l'Inde faisait apparaître quelques différences mineures par rapport au Pakistan alors que l'un et l'autre pays utilisaient le système de Hunter.

/...

xiv) Birma

Aucun fait nouveau n'a été signalé.

xv) Thai

La Thaïlande a présenté les documents E/CONF.79/L.31 et E/CONF.79/INF/39. La résolution 14 de la Première Conférence demeurait valide mais la Thaïlande envisageait d'apporter certaines modifications et serait heureuse d'entendre les opinions de différents pays sur la question. La Thaïlande a donné des informations de base sur les systèmes Général et Précis de l'Institut Royal et souligné la nécessité d'améliorer ces systèmes pour arriver à un système reposant sur des principes linguistiques plus solides. La tâche n'était pas encore définitivement terminée mais, après de nouvelles consultations, un système révisé serait présenté à l'Organisation internationale de normalisation et à la sixième Conférence des Nations Unies.

Répondant à des questions de l'Italie et de l'Espagne, la Thaïlande a précisé que les indications de ton n'étaient pas utilisées en cartographie et que les signes diacritiques étaient optionnels.

Le Royaume-Uni a félicité la Thaïlande de l'étude détaillée qu'elle entreprenait et considérait que la méthode suivie par la Thaïlande en la matière était un exemple classique de bonne coopération entre pays d'origine et pays d'arrivée.

xvi) Lao

Aucun fait nouveau n'a été signalé.

xvii) Khmer

Aucun fait nouveau n'a été signalé.

xviii) Chinois

La Chine a signalé que la résolution 8 de la troisième Conférence demeurait valide. Le pinyin était le système de romanisation utilisé en Chine et il était de plus en plus largement appliqué.

xix) Japonais

Le Japon a présenté le document E/CONF.79/INF/8, sans signaler aucun changement dans la situation depuis la quatrième Conférence. Deux systèmes kunrei-siki et Hepburn modifié, demeureraient en usage parallèlement, l'un sur les cartes topographiques et marines internationales, l'autre dans un nombre substantiel de pays d'arrivée. L'Institut topographique du Japon avait adopté Kunrei-siki mais à présent il n'y avait aucun espoir de résolution de la conférence à ce sujet.

/...

xx) Coréen

La République de Corée a présenté le document E/CONF.79/INF/68. Le système du Ministère de l'éducation, d'abord promulgué en 1959, a été modifié en 1984, après 12 années d'études. Il est utilisé sur les cartes et dans les nomenclatures, mais en même temps il y avait le système McCune-Reischauer, établi dans les années 1930. Le même nom géographique pouvait être orthographié tout à fait différemment selon le système utilisé, ce qui créait une certaine confusion. La République de Corée considérait qu'il était maintenant opportun de recommander le système du Ministère de l'éducation, version de 1984. Le Vice-Président a noté qu'il serait utile d'avoir des informations de la République démocratique populaire de Corée, puisque la même langue était en usage dans les deux pays.

Point 11 b) de l'ordre du jour : Transcription dans un système d'écriture non latin

Présentant le document E/CONF.79/INF/56, Israël a signalé que les noms géographiques étaient transcrits de nombreuses graphies en hébreu à l'aide d'un système informatisé de translittération/transcription/traduction. On passait par l'alphabet romain en utilisant l'index de quelque 225 000 noms de l'atlas du Times. Environ 2 000 termes génériques avaient été introduits dans l'ordinateur. Ils étaient automatiquement traduits en hébreu par reconnaissance.

Le Vice-Président a recommandé un ouvrage faisant autorité en la matière, "The Conversion of Scripts" de Hans Wellisch, qui traite de la romanisation et de la transcription de l'alphabet romain dans d'autres alphabets. L'URSS avait également publié une série de manuels traitant de la translittération en alphabet cyrillique russe.

Point 11 c) de l'ordre du jour : Graphie des noms empruntés à des langues non écrites

Le Président a noté l'existence de nombreuses langues amérindiennes au Canada et les résultats obtenus en adoptant des systèmes d'écriture pour la plupart d'entre elles. Il a également noté que les noms géographiques dans des langues écrites mais non normalisées devaient être considérés dans ce contexte. Une récente Conférence sur les langues indigènes au Canada avait abordé la question de la normalisation dans ces systèmes.

Le Maroc a indiqué qu'il y avait de nombreux noms d'origine berbère dans ce pays. Le berbère était une langue ancienne qui n'existait pas sous forme écrite. L'alphabet arabe était donc utilisé pour enregistrer les noms, même si cela signifiait inévitablement que certains noms berbères n'étaient pas représentés parfaitement.

-----

